

REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE KOLDA
DEPARTEMENT DE SEDHIOU

N° 0 0 0 1 3

CONTRIBUTION DU COMITE DEPARTEMENTAL
DE PILOTAGE A L'ELABORATION DU PLAN
REGIONAL D'ACTION DE LA FEMME DE SEDHIOU

LE COMITE DE PILOTAGE

AVRIL 1996



INTRODUCTION

I. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE - BILAN DIAGNOSTIC DES POLITIQUES ET PROGRAMMES EN COURS

1.1.- Femme et santé

1.1.1.- Données de base

1.1.2.- Lecture de ces données de base

1.2.- Femmes et activités économiques

1.3.- Femmes et droits fondamentaux

1.4.- Femmes et Mécanismes de financement

1.5.- Femmes - Education - Formation - et Scolarisation des filles

1.5.1.- La scofi

1.5.2.- L'alphabétisation

1.5.2.1.- Le P.A.I.S.

1.5.2.2.- Le P.A.P.F.

1.5.3.- Difficultés que posent ces programmes

2.- CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DE LA SITUATION ACTUELLE

2.1.- Les contraintes

2.1.1.- Les contraintes d'ordre structurel

2.1.2.- les contraintes d'ordre économique

2.1.3.- les contraintes socio-culturel et pseudo-religieux

2.1.4.- Les contraintes d'ordre intellectuel

2.2.- Les opportunités

2.2.1.- les opportunités d'ordre institutionnel

2.2.2.- Les opportunités d'ordre socio-économique

3.- OBJECTIFS OPERATIONNELS D'ICI L'AN 2000

3.1.- Dans le domaine sanitaire

- 3.1.1.- Promotion des soins maternels et infantiles
- 3.1.2.- Promotion des activités de planification familiale
- 3.1.3.- Lutte contre le MST/SIDA
- 3.1.4.- Lutte contre le paludisme et l'anémie chez les femmes enceintes
- 3.1.5.- Les stratégies

3.2.- Dans le domaine des activités de développement économique

3.3.- Dans le domaine de l'accès au crédit

3.4.- Dans le cadre des droits fondamentaux

3.5.- Dans le cadre de l'Education, de la formation et de la scolarisation traditionnelle

- 3.5.1.- Installer, améliorer les cadres institutionnels
- 3.5.2.- Opérer une mobilisation sociale
- 3.5.3.- Accroître le maintien des filles dans le système
- 3.5.4.- Construire assez de salles de classes
- 3.5.5.- Rendre plus fonctionnelle la formation des femmes

4.- RECOMMANDATIONS POUR UNE MISE EN OEUVRE EFFECTIVE

5.- ANNEXES (PROJET DE BUDGETISATION)

INTRODUCTION

Suite au CRD tenu à Kolda le 27 décembre 1995 et présidé par le Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, un CDD organisé par Monsieur le Préfet du département a débouché sur la mise sur pied d'un comité départemental chargé :

- de concevoir un plan d'action départemental
- d'en assurer l'exécution, le suivi et l'évaluation.

Cinq commissions, présidées chacune par le Service Départemental de tutelle, furent créées, chacune prenant en charge une composante de la problématique que constitue l'amélioration de la situation de la femme.

Commission n° 1 : Femme développement économique et lutte contre la pauvreté

Commission n° 2 : Education - Formation des femmes et scolarisation des filles

Commission n° 3 : Femme et santé y compris la santé de la reproduction;

Commission n° 4 : Droits fondamentaux de la femme et de la petite fille - l'accès des femmes aux pouvoirs de décision;

Commission n° 5 : Mécanisme institutionnel et de financement de la promotion de la femme.

La démarche adoptée a été essentiellement de visiter les cinq (05) arrondissements du département pour aller à la rencontre des femmes, des groupements féminins (G.P.F.) pour recueillir leurs points de vue, selon les orientations qui charpentent le plan régional du Plan d'Action.

I. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE - BILAN-DIAGNOSTIC DES POLITIQUES ET PROGRAMMES EN COURS

1.1.- Femme et santé

1.1.1.- Données de base : Pour une population totale de 332.174 habitants dont 76.400 femmes en âge de procréer, le nombre de grossesses attendues est de 15.280.

Face à cette prévision, les données constatées au niveau du district sanitaire de Sédhiou sont les suivantes:

- CPN : cpn1 : 40,30% - CPN2 : 27,25% - CPN3 : 15,5%
- Accouchements assistés : 14,10%
- Accouchements vus par les structures sanitaires : 18%
- V.A.T.1 : 50,56 - V.A.T. 2 : 31,91
- Taux d'utilisatrices du planning familial : 1%
- Avortements / grossesses attendues = 1,1%
- Excision : la pratique reste très ancrée dans les moeurs socio-éducatives
- MST et SIDA = 0,87% pour le MST
0 % pour le SIDA

1.1.2.- Lectures de ces données de base :

Des constats paraissent évidents:

- la plupart des taux sont en dessous de la moyenne
- Il existe des taux particulièrement bas (avortements, MST, SIDA, CPN3, Planning familial etc...).

Les facteurs identifiés comme étant des explications de cette situation sont multiples. Les plus observées sont:

- le manque d'information chez les cibles qui doivent aller de façon régulière et soutenue vers les structures de santé.
- l'insuffisance de stratégies avancées faute de moyens logistiques et matériels.
- des pesanteurs socio-culturelles qui font que les pratiques tradi-praticiennes sont encore privilégiées. La structure sanitaire reste un ultime recours.
- facteurs aggravant de cet état de fait : la non gratuité des services offerts par les structures sanitaires.
- un sous-équipement qui rend impossible tout dépistage sidéen et des ruptures de stocks dans l'approvisionnement en contraceptifs.

Au total, des efforts concrets ont été consentis pour installer des unités sanitaires locales. Cependant, la politique sanitaire, ainsi que le montrent les indicateurs cités plus haut, n'a pas encore produit l'impact attendu.

1.2.- Femmes et activités économiques

Les activités des femmes dans ce domaine sont multiples et diverses car elles touchent à l'ensemble des secteurs de production : exploitation forestière, artisanat, commerce, élevage, transformation...

Malgré une volonté politique affirmée d'optimiser les dispositions qu'elles manifestent, des facteurs de blocage mineurent l'impact de leurs efforts sur l'économie locale et nationale. Ils seront systématiquement identifiés sous forme de contraintes dans le second chapitre.

1.3.- Femmes et droits fondamentaux

Au Sénégal, les droits de la Femme se confondent avec les droits de la personne. La Constitution, le code de la Famille, le Code électoral sont autant de cadres juridiques à l'intérieur desquels les droits de la Femme sont reconnus et explicités.

Dans le vécu quotidien, cependant force est de constater qu'il n'y a pas une revendication de ces droits par la femme.

Aussi bien à l'intérieur du foyer conjugal qu'au niveau des instances de décisions (administratives, politiques).

Il y a la survivance de schémas traditionnels qui assujettissent l'épouse à son mari et expliquent sa sous-représentativité dans les structures politico-administratives.

- Pour la plupart des femmes,
 - l'accès aux terres est une exception
 - les choix de la vie conjugale reviennent exclusivement à l'homme.
- Il y a une marginalisation dans les instances de décision: comités de gestion des pharmacies, associations des parents d'élèves, conseils ruraux et autres assemblées.
- L'impact des dispositions politiques est ici très faible sauf pour une frange hélas très limitée.

1.4.- Femmes et mécanismes de financement

L'année 1975 peut être perçue comme un repère significatif dans la mise en oeuvre de politiques en direction de la Femme, par le biais notamment de la création de groupements féminins chargés, entre autres objectifs, de créer, de développer et de gérer des activités socio-économiques, avec comme instruments d'impulsion et d'appui, des structures de financement.

C'est dans cette logique que dans le département de Sédhiou se sont installées plusieurs structures dont :

- le projet PEGPF, qui avait fait bénéficier quatre G.P.F. de son " crédit revolving" au taux promotionnel de 8%.
- la F.N.G.P.F. faisait profiter certains G.P.F. de ses fonds qu'elle mettait à leur disposition, avec un taux de 8%. Peu de groupements en ont profité; ainsi qu'une boutique communautaire seulement dans la commune de Sédhiou.
- les fédérations des GIE.

Ces structures ont vécu. Il faut relever leurs difficultés à répondre à la très grande demande de financement, exprimée par les G.P.F.

- La CNCAS c'est la seule structure bancaire implantée dans le département. Une politique de facilitation de l'accès au crédit a amené la C.N.C.A.S. à ramener son taux de crédit à 12%.

Les obstacles ici sont l'absence de sensibilisation, d'information, les formalités administratives à remplir, la non-salvabilité pour la plupart des G.P.F.

- Les CA.P.E.C. (Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit): elles sont au nombre de neuf (09) dans le département et comptent 3500 adhérents dont 60 à 70% de femmes, seules ou membres d'associations féminines de GIE ou de GPF.

Le taux mensuel de crédit est de 2%. Le prêt accordé à la clientèle peut égaler le double ou le triple de l'épargne.

Le remboursement peut s'étaler de 1 à 5 mois. S'agissant plus spécifiquement des projets agricoles, la CA.P.E.C. facilite l'acquisition de prêts, avec comme apports:

- 20% pour le court terme pour l'acquisition d'intrants
- 25% pour le moyen terme, pour l'acquisition de matériel agricole.

Le P.S.P.I. aussi intervient dans le financement: mise en place de caisse populaire et d'unités de production dans le Tanaff.

En somme, il existe des structures de financement. Les problèmes qui existent sont d'ordres divers.

Les plus essentiels peuvent se résumer en quatre points:

- une surface financière incapable d'absorber la demande pour les CAPEC, malgré une flexibilité plus grande dans les procédures d'accès au crédit.
- une certaine rigidité des procédures pour la C.N.C.A.S. avec cependant des possibilités de financement plus importantes.
- la non-solvabilité des cibles, due à une absence de rigueur dans la gestion des projets, et à une hauteur des taux.
- l'absence d'une politique communicationnelle de proximité pour informer, aider les femmes à s'engager dans les procédures.

1.5.- Femmes - Education - Formation et Scolarisation des filles

L'essentiel de la politique éducationnelle ciblant spécifiquement la composante féminine se retrouve à travers deux niveaux : le programme SCO.FI. et l'alphabetisation.

1.5.1.- La SCOFI :

Le programme, mis en oeuvre par l'Etat en partenariat avec l'UNICEF et le PDRH vise à accentuer qualitativement et quantitativement la place des filles dans le système éducatif.

A cet effet, un Comité départemental a mis en oeuvre une campagne de mobilisation sociale.

L'effet de cette campagne s'évalue par comparaison aux situations antérieures.

- 1993-1994 : 23,4 de présences de filles
- 1994-1995 : 23,9 " "

Pour cette année, sur 32.662 filles en âge d'aller à l'école, le taux de scolarisation est de 31,1 d'où un bond de près de 8%.

1.5.2.- L'Alphabetisation

Elle se mène à travers deux programmes, tous gérés par LONDOO LOOLOO.

1.5.2.1.- Le P.A.T.S. :

Il se propose, selon le plan d'action du M.C.E.B.L.N. de "réduire de 5% par an le taux d'analphabétisme" avec 655 de féminisation de ses cibles.

A Sédhiou, le plan donne ceci, du point de vue des statistiques:

Année de campagne	Nbre de centres	AUDITEURS		% Femmes
		TOTAL	FEMMES	
1996	80	2.724	2.034	74,6

1.5.2.2.- Le P.A.P.F. (Programme d'Alphabétisation Priorité Femmes)

Son objectif est d'avoir 75% de féminisation des cibles.

Au plan départemental, les indicateurs donnent ceci :

Année de campagne	Nbre de centres	AUDITEURS		% Femmes
		TOTAL	FEMMES	
1996	10	320	308	96,2

Au total, la vigoureuse politique de promotion est sur la bonne voie.

1.5.3.- Les difficultés que posent ces programmes

Une arrivée massive des filles suppose la mise en place de certains intrants:

- assez d'enseignants : 31 classes " SCOFI" furent gelées faute de maîtres.
- assez de classes et de tables-bancs: la prolifération des abris provisoires n'est pas une solution
- Du point de vue de l'Alphabétisation, les problèmes sont :
 - * une sous-fréquentation des centres
 - * une absence des femmes âgées entre 30 et 50 ans. Or, c'est cette tranche d'âge qui préside les G.P.F. du fait de la gérontocratie érigée souvent en système de gestion.

En guise de bilan global, il y a des acquis à pérenniser. Le souci d'améliorer l'impact des politiques amène à mettre en relief les dysfonctionnements qui ont noms:

- absence de sensibilisation efficace des cibles
- insuffisance des structures d'accueil par rapport à la demande; ou éloignement de celles-ci
- pesanteurs socio-culturels qui empêchent une claire perception des objectifs des programmes.

Cette analyse aide à mieux identifier les contraintes et les opportunités sur lesquelles on doit agir pour améliorer la situation de la femme.

II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DE LA SITUATION ACTUELLE

Les contraintes s'analysent comme des obstacles qui pourraient freiner une amélioration de la situation de la femme.

2.1.- les contraintes

2.1.1.- Contraintes d'ordre structurel :

Elles sont liées à l'insuffisance des centres et structures d'accueil (postes de santé, C.A.P.E.C., salles de classes, centres d'alphabétisation, centres d'enseignement féminin...).

Le manque de structures, ajouté à une mauvaise distribution de celles qui existent, hypothèquent l'atteinte des objectifs sectoriels.

Le déficit de personnel des services d'encadrement (S.D.D.C.), le CERP en monitrices rurales pour une prise en charge effective des femmes.

2.1.2.- Contraintes d'ordre économique :

La dévaluation, conjuguée au désengagement de l'Etat, rend financièrement difficile l'accès aux prestations des services.

L'école, la santé, les intrants agricoles, coûtent cher. Cette phrase revient comme un leit motiv dans les doléances formulées par les femmes en milieu rural, quant au pouvoir d'achat particulièrement. Or pour la plupart, les charges familiales reposent sur leurs seules épaules.

Cette situation de dénouement biaise, dans une très large mesure, l'adhésion et l'implication des femmes dans les activités de prévention, ou socio-culturelles, perçues comme secondaires.

2.1.3.- Contraintes d'ordre socio-culturel et pseudo-religieux

Elles se retrouvent à travers la conception d'un ordre social reléguant la femme au rôle d'épouse soumise à son mari et de mère de famille.

- Dans le vécu quotidien, cela se traduit par :
- une division du travail qui attribue à la femme tous les travaux domestiques, champêtres pour les cultures vivrières;
 - l'acceptation voulue ou imposée d'une situation d'infériorité qui marginalise la femme des lieux de décision, et de pratiques jugées mutilantes: excision, répudiation, grossesses rapprochées...

Ces contraintes qui relèvent parfois de l'inconscient individuel (ou collectif), sont tenaces car interiorisées par le biais de l'éducation traditionnelle.

2.1.4.- Contraintes d'ordre technico-intellectuel

Une meilleure exploitation des potentialités du milieu, une gestion rigoureuse et planifiée, la recherche de financements exigent la maîtrise d'un savoir, ou d'un savoir-faire, seraient-ils rudimentaires.

La plupart des femmes ne sont ni instruites, ni alphabétisées.

Or, rendre une eau potable, gérer un environnement sans la destabiliser, administrer une circonscription administrative, être conscient de ses droits supposent être capable de lire, calculer, écrire pour mieux comprendre, mieux gérer, mieux choisir...

A l'opposé de ces contraintes existent des opportunités qui militent en faveur d'une meilleure prise en charge de la condition de la femme.

2.2.- Les opportunités

2.2.1.- Opportunités d'ordre institutionnel

C'est l'ensemble des cadres juridico-institutionnels qui garantissent et préservent les droits de la femme.

- Les différentes rencontres internationales dont les recommandations, adoptées par le Sénégal, constituent autant de jalons de l'émancipation de la femme.

Cela a débouché sur une plus grande prise en charge de la composante "femme" par des organismes internationaux comme l'UNICEF, entre autres.

- Au niveau national, il y a une volonté politique de se situer dans le sillage de ces orientations macroscopiques. Cela se traduit:

- au niveau global, par la création d'un Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille chargé de stimuler, de coordonner, d'assurer le suivi des programmes centrés sur la femme: création de GPF, GIE féminins.

- au plan sectoriel, il y a divers programmes logés aux MEN, au M.S.A.S...et qui s'attèlent à améliorer la situation de la femme: IB, SCOFI, PAPP.

- Le code de la famille, le code électoral, la constitution sont parmi d'autres, autant de textes législatifs qui reconnaissent et protègent les droits de la femme. Ce sont autant de garde-fou qui démocratisent les rapports inter-individuels hommes-femmes.

2.2.2.- Opportunités d'ordre socio-économique

La crise économique s'est traduite par un fort taux de licenciement et d'une crise du marché de l'emploi qui n'épargne aucun secteur.

Cette situation, qui a surtout frappé les hommes, a propulsé les femmes dans divers créneaux qu'elles exploitent pour nourrir maris et enfants.

Ce nouveau statut de la femme bouleverse les rapports avec l'homme, à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre conjugal.

Assumant des responsabilités nouvelles, la femme se sent naturellement le droit et devoir d'exiger la voix au chapitre, au détriment de l'homme dont le statut devient fragilisé.

Cette situation est venue amplifier un phénomène vieux de 20 ans, porté par des femmes éclairées et lucides, qui dans les regroupements féminins, organisent leurs soeurs et propagent la "bonne parole".

L'identification des pesanteurs d'une part, des opportunités de l'autre permet de percevoir les objectifs opérationnels réalisables d'ici l'an 2000.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS D'ICI L'AN 2000

3.1.- Dans le domaine sanitaire

Les objectifs opérationnels se répartissent en quatre volets.

3.1.1.- Promotion des soins maternels et infantiles

- Augmenter le taux de couverture en CPN de 40,3 à 80%
- Accroître la couverture en accouchements assistés de 14,10 à 60%
- Vacciner correctement 80% des femmes en âge de procréer contre le tétanos,

3.1.2.- Promotion des activités de planification familiale

- Porter de 1 à 22% la couverture en planification familiale.

3.1.3.- Lutte contre le MST / SIDA

- assurer une prise en charge correcte de tous les cas d'anémie diagnostiqués au sein du district.

3.1.4.- Lutte contre le paludisme et l'anémie chez les femmes enceintes

- assurer une prise en charge correcte de tous les cas d'anémie diagnostiqués dans le district.
- Assurer systématiquement la prévention du paludisme et de l'anémie chez les femmes reçues.

3.1.5.- Les stratégies :

Elles peuvent se résumer à :

- développer la communication inter-individuelle
- mettre en oeuvre une stratégie avancée en CPN
- renforcer la mobilisation sociale, pour déboucher à la création de centres de santé,
- promouvoir l'allaitement maternel, la R.V.O. la lutte contre les maladies diarrhéiques.
- équiper et approvisionner de façon correcte les structures en médicaments.

3.2.- Dans le domaine des activités de développement économique

Les objectifs identifiés comme réalisables d'ici l'an 2000 sont les suivants :

- maîtrise de l'eau par les aménagements hydro-agricoles dans les vallées (digues anti-sel, digues de rétention, diguettes...) et revalorisation des terres dessalinisées = PROGES, le PRIMOCA, les VOLONTAIRES DU PROGRES, les ONG, le P.S.P.I. peuvent y aider, dans le cadre du nouveau code forestier.
- Allègement des travaux pour permettre à la femme d'être opérationnelle.
- Organisation de l'épargne à travers les CA.PE.C., les MUTUELLES et la CNCAS pour s'investir davantage dans les activités de développement.
- Sensibilisation des hommes à aider les femmes compte tenu du contexte de sous-développement agricole et des objectifs de l'auto-suffisance alimentaire.
- diffuser en langues nationales certains textes de base: statuts, conventions, règlements, politique de crédits pour mieux informer, éduquer, sensibiliser nos soeurs du milieu rural;
- doter les services administratifs d'encadrement de moyens matériels, logistiques et humains afin de mieux élargir leur champ d'intervention et de les rendre plus performants

3.3.- Dans le domaine de l'accès au crédit

La forme adoptée peut ici être des recommandations :

- redéfinir la politique de promotion féminine sur la base d'un consensus national avec l'ensemble des composantes de la Nation; des " Etats généraux" pour mieux identifier les besoins des femmes et les solutions à préconiser.
- mettre en place des fonds d'appui aux associations et groupements féminins à des taux promotionnels.
- trouver aux femmes des programmes générateurs de revenus;
- créer un cadre incitatif financier pour appuyer les efforts des femmes entrepreneurs;
- assurer la régularité, l'extension et la consolidation des financements;

- suivre et évaluer l'impact des crédits alloués aux groupements par certains programmes;

3.4.- Dans le cadre des droits fondamentaux

Ici aussi, les objectifs prennent la forme de recommandations précises:

- renforcer les acquis en vue d'une application progressive mais rapide de la convention sur les droits de l'Enfant;
- veiller à l'effectivité du droit au recrutement, à la rémunération, à l'avancement, à la jouissance du droit à la pension de retraite;
- faciliter l'accès à la terre par l'application de la loi sur le domaine national;
- favoriser l'accès à la prise de décision dans la famille, dans les structures administratives et politiques;
- veiller à l'insertion des catégories socio-professionnelles défavorisées et marginalisées (bonnes, prostituées, handicapés...).

Les stratégies peuvent être :

- la sensibilisation par la communication interpersonnelle et la diffusion dans les langues nationales des textes juridiques de base.
- conscientisation des hommes (personnes influentes, leaders d'opinions, notables...) sur les droits de la femme.

3.5.- Dans le cadre de l'éducation, de la formation et de la scolarisation

3.5.1.- Objectifs et stratégies opérationnelles de mise en oeuvre

3.5.1.1.- Installer et / ou améliorer les cadres institutionnels existants

- créer (et/ou redynamiser) le comité local du suivi et de l'évaluation du plan d'action;
- attribuer aux femmes un quota de présence dans les Associations de parents d'élèves (A.P.E.) et les cellules Ecoles-milieux (C.E.M.)

3.5.1.5.- Rendre plus fonctionnelle la formation des femmes

- concevoir, appliquer en alphabétisation des programmes fonctionnels permettant aux femmes de lier l'école à la vie;
- favoriser l'organisation en GIE des filles sortantes des C.E.T.F.

IV. RECOMMANDATIONS POUR UNE MISE EN OEUVRE EFFECTIVE

Elles concernent le dispositif de suivi, d'évaluation du plan et s'adressent aux comités départemental et locaux.

4.1.- Micro-planification

- Découper des plans annuels et ensuite mensuels pour rendre visibles les objectifs à atteindre.

4.2.- Suivi et évaluation

- planifier au moins deux fois par mois des tournées d'évaluation et de suivi;
- envoyer un rapport deux fois par mois aux différents niveaux concernés, en amont et en aval;
- tenir chaque mois, des rencontres de bilan et de planification du mois à venir;
- opérer des tournées de remobilisation sociale ou de remédiation après évaluation des dysfonctionnements.

3.5.1.2.- Opérer une mobilisation sociale pour sensibiliser

- Vulgariser au niveau des services départementaux et partenaires les actes du plan d'action;
- faire élaborer par chaque service, un plan de prise en charge des objectifs sectoriels;
- instituer une quinzaine de la SCOFI chaque année, du 1er au 15 Mai pour identifier et inscrire régulièrement les filles de 7 à 8 ans.
- instituer des prix départementaux pour le centre d'alphabétisation aux meilleurs taux de fréquentation féminine;
- le village ayant réussi le plus fort taux d'accès au C.I.

3.5.1.3.- Accroître le maintien des filles dans le système (porter le taux de SCOFI à 49,1 soit une progression annuelle de 4,5%, et maintenir le taux de déperdition du C.I. au CM1 à 10% au plus).

- restaurer le port uniformisé d'une robe pour amoindrir les effets des disparités sociales entre élèves, sources d'abandon pour certains élèves.
- rendre plus souple envers la fille victime de grossesse l'application des dispositions de la circulaire n° 3564/MEN/SG/DEMSG du 24/04/1986;
- rectifier le curricula qui, à l'école, favorisent le sexe masculin;
- inciter à l'élaboration de budgets des collectivités locales à l'inscription de crédits, aux fins de soutenir les projets d'écoles qui visent à l'auto-financement de celles-ci et amoindrir les coûts de la scolarisation.

3.5.1.4.- Construire assez de salles de classes pour atteindre les objectifs de scolarisation fixés par le plan

- construire une école maternelle dans chaque chef-lieu d'arrondissement;
- construire pour la SCOFI assez de classes;
- créer le C.E.M. de Diendé;
- Ces projets se réaliseront en partenariat avec les bailleurs qui soutiennent les efforts de construction de salles de classe.

V. BUDGETISATION

DETERMINATION DES RESSOURCES

Activités	Ressources	
	humaine	matérielle
1. Allègement des travaux de la femme - équipement en moulin à mil . décortiqueuse . concasseur . motoculteur . tracteur - Equipement maraîcher	S.D.D.C CNCAS/CAPEC Projet intervenant dans ce domaine	
2. Prise en charge des frais de scolarisation des enfants	Voir avec l'Education	
3. Equipements en infrastr. . infrastr. sanitaires	Voir avec la SANTE	
	Service Hydrauliq. PRIMOCA PROGES	. puits . forage . digues antisel . magasin stockage produits. . Unité de transformat. et conserv. de produits
	Projets existants	
	PSPI - PAGPAF	
4. Financement de crédit rotatif	SDDC - CAPEC	
5. désenclavement . bac (Sandiniéry-Sédh.) . pistes de production	T.P. - Personnes ressources PRIMOCA	
6. Education, Formation- Alphabétisation	IDEN	
7. Santé maternelle	DISTRICT SANITAIRE	
8. Renforcement personnel d'encadrement MFEFT-MINT	MFEFT - INT (Maîtresses d'Economie Familiale et Monitrices d'Economie Familiale)	
9. Appui en moyen logistique SDDC et CERP		

BUDGETISATION 1996 - 2000

Ressources	NBRE	P.U.	Budget
1- Allègement			
. moulin à mil	54	2.000.000	108.000.000
. décortiqueuse	10	1.800.000	18.000.000
. concasseur	05	1.800.000	9.000.000
. motoculteur	13	3.000.000	39.000.000

			174.000.000
2- Equipements			
. matériel maraîcher	20 GR	1.000.000	20.000.000
. puits	67	880.000	53.600.000
. forage	18	70.000.000	126.000.000
. magasin de stockage	-	-	36.000.000
. Unité de conservation et transformation des produits	-	-	12.000.000
. bac	-	-	T.P.
. piste de production	-	-	PRIMOCA ET AUTRES PROJETS
. digues antisel	-	-	PROGES
SOUS-TOTAL.....			247.600.000
TOTAL GENERAL.....			421.600.000
Imprévus (5%).....			2.108.000
TOTAL.			423.780.000

N.B. / : 1 Véhicule pour le SDDC
1 moto x 05 CERP = 5 motos

BUDGETISATION

RESSOURCES	BUDGET
1°). I.E.C. - Matériel de scolarisation - location de chaise - carburant - support didactique	15.000 Frs x 20 = 300.000 Frs 50 x 75 Frs x 20 = 75.000 455 Frs x 200 = 91.000 District Sanitaire et SDDC
Sous-total.....	= 466.000 Frs
2°). CPN en stratégie avancée - logistiques - carburant - moyens techniques - produits médicamenteux	9 millions x 2 455 Frs x 1200 l District 4000000 à raison d'un guide de 800.000 frs par annuité
Sous total.....	4.540.000 frs
Moyens suffisants pour construire et équipement 20 cases de santé et 20 maternités sociales	+ 6.500.000 Frs
Sous-total.....	6.500.000 Frs
- Logistique - carburant - Supports - Iodate de potassium	District et SDDC 455 frs X 350 = 159.250 frs District et SDDC CNC contre les TDCI

Sous total.....= 159.250 Frs
 Grand total.....= 11.671.250 Frs
 Imprévis (5%).....= 585.565 Frs

TOTAL GENERAL.....= 12.254.815 Frs

NOTES EXPLICATIVES

Par rapport au chiffre 20, représentant le nombre de causeries c'est le nombre prévu à raison de 4 séances par arrondissement.

DETERMINATION DES RESSOURCES

ACTIVITES	RESSOURCES	
	HUMAINES	MATERIELLES
1.- Activités IEC - Causerie - réunions - démonstration - entretien	- Equipe médico-sanitaire - Personnel SDDC - Personnes ressources - G.P.F.	- matériels de soins - chaises - carburant - support didactique
2.- Organisation de séance de CPN en stratégie avancée	- I.C.P. - A.S.C. - Matrones	- Logistiques - carburant - Moyens techn. - Produits médicamenteux
3.- Construction de cases de santé et maternités rurales		Moyens suffisants pour...
4.- Electrification rurale	Politique gouvernementale	Voir SENELEC
5.- Organiser les femmes et GIE pour la production et la commercialisation du sel iodé	- Equipe district - SDDC - Personnes ressources	- carburant - logistique - Support - Iodate de potassium

PROJET D'EDUCATION ET DE FORMATION

Analyse	Coût unitaire	Coût global
Construction de 70 salles de classes	4.500.000	31.500.000

BUDGET GLOBAL.....= 467.534.815 F CFA

Arrêtée à la somme de quatre cent soixante sept millions cinq cent trente quatre mille huit cent quinze francs cfa.